



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Sarah Constantin, Guillaume Sonnati et Blaise Carron, PS/GC et Françoise Métrailler, Le Centre

Objet Agir pour lutter contre une nouvelle hausse brutale des primes-maladies prévue l'année 2023

Date 09/05/2022

Numéro 2022.05.131

Actualité de l'événement

Les prévisions des experts viennent de tomber. Elles annoncent une augmentation brutale des primes de caisses-maladies pour les ménages et individus.

Imprévisibilité

Impossibilité de prévoir une telle augmentation des primes-maladies pour l'année 2023.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Vu que les primes pour l'année suivante sont fixées à la fin de l'été/début automne, il est fondamental d'agir maintenant pour les infléchir autant que possible.

Les prévisions sur l'augmentation des primes-maladies sont tombées. L'augmentation s'annonce brutale pour les ménages : une hausse entre 5% et 10% des primes maladies est actée. Une telle augmentation risque de mettre encore plus sous pression bon nombre de familles et d'individus qui éprouvent déjà de la peine à boucler les fins de mois, voire de les faire basculer dans la triste catégorie des « personnes précarisées ».

À tous les échelons, fédéral et cantonal, l'Etat se doit d'agir pour faire face à cette augmentation violente des primes-maladies pour l'ensemble de la population, spécialement pour la partie qui effectue déjà chaque mois de la gymnastique arithmétique pour boucler les comptes, dans un contexte où à peu près tout augmente, sauf les revenus (par ex. biens de première nécessité, essence, énergie, etc.). Toutes les mesures, qu'elles soient de lobbying politique, de pression auprès des caisses-maladies ou de soutien financier direct pour les familles et individus, doivent être activées par le Conseil d'Etat.

Conclusion

Ardents défenseurs du pouvoir d'achat de la population valaisanne, et soucieux de lui permettre de vivre dignement, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- * Quelles actions va entreprendre le Conseil d'Etat pour faire face à cette augmentation vertigineuse des primes des caisses-maladie ?
- * Par exemple, va-t-il se coordonner et se concerter avec l'ensemble des gouvernements cantonaux pour agir sur le plan de la politique fédérale pour faire diminuer cette douloureuse augmentation (par ex. en infléchissant les coûts de la santé, en jouant sur les réserves, en accordant des subventions) ?
- * Par exemple, toujours de concert avec les autres gouvernements cantonaux, quels leviers va-t-il activer pour faire pression sur les assurances-maladies (par ex. en infléchissant les coûts de la santé, en jouant sur les

réserves) ?

* Pense-t-il accroître le subventionnement aux primes-maladies (par ex. en ouvrant à de nouvelles catégories qui se caractérisent par « l'effet de seuil », en augmentant le soutien déjà accordé à des milliers de Valaisannes et Valaisans) ?